

Complexe sportif - location de salles : fixation d'un tarif

Le rapporteur,

➡ Il est proposé de fixer le tarif de location des salles du complexe sportif dans le cadre d'organisation de stages sportifs à finalité éducative, exclusivement durant les congés d'été, à 100 € par jour et par salle.

Cette fixation de tarif est arrêtée pour l'année 2014. Cette location ne sera autorisée qu'à des organisateurs ayant un lien direct avec les activités sportives de la Commune et dans le ou les équipements qui ne sont pas réservés par les utilisateurs habituels.

***Considérant** les avis émis par la « commission des finances et administration générale », lors de sa réunion du 7 janvier 2014 et la « commission des sports » lors de sa réunion du 9 janvier 2014 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte :

adopte le tarif présenté ci-dessus, qui sera applicable à compter du 1^{er} février 2014 ;

Autorise :

le maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.

VOTE : à l'unanimité